DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

19 DECEMBRE 2019

Etaient présents :

Le nombre de Conseillers en exercice est de 70

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD. Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE. Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES. Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

OBJET

Reconstitution du grand bassin

Avaient donné procuration :

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 20 décembre 2019 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 20 décembre 2019 et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire.

Par délégation, Le Directeur Général des Services Madame DORET à Madame VERNET Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT

Madame ROULY à Monsieur AUDURIER Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI

Monsieur CHELET à Madame GUYARD

Madame DILLARD à Monsieur VENUS

Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR

Madame AZRA à Monsieur PRIOUX Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC

Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU

Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS

Madame OLIVIN à Madame BOUTIN

Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD

Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD

Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

Denis TRINQUESSE

Etait absent:

Monsieur LETARD

Secrétaire de séance :

Monsieur VENUS

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20191219-19-J-06-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019 N° DE DOSSIER: 19 J 06

OBJET: RECONSTRUCTION DU GRAND BASSIN

RAPPORTEUR: Monsieur BATTISTELLI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

A la faveur des travaux d'aménagement urbain, la Ville de Saint-Germain-en-Laye pilote le projet ambitieux de construire le Grand bassin du domaine national.

La construction du Grand bassin s'inscrit dans l'histoire royale de la Ville. C'est la reconstruction de la commande du Roi Louis XIV faite à Le Nôtre il y a 340 ans.

L'existence de ce bassin, d'un diamètre de 50 mètres et doté d'un jet d'eau atteignant 20 mètres, est largement documentée à travers des gravures de la fin du XVIIIème siècle.

La Ville a pour projet de profiter de la réalisation nécessaire des infrastructures de transport dans le cadre de la réalisation de la ligne Tram 13 Express pour mener cette opération plus fine, réellement esthétique, qui sublimerait l'ensemble et qui achèverait la perspective imaginée par Le Nôtre.

La reconstitution du Grand bassin à Saint-Germain-en-Laye sera le premier signal visible de la station de « Saint-Germain-Château » comme le sera le grand canal pour la station « Versailles-allée royale ». Ce bassin et son jet d'eau seront alors à la mesure de la gigantesque terrasse dominant Paris. Ce nouveau lien direct entre les deux parcs permettra de mettre encore plus à l'honneur les liens historiques et paysagers étroits entre les deux châteaux et parcs.

Ce projet, associant différents opérateurs et partenaires aussi bien publics que privés, se veut aussi exemplaire et moderne dans son financement. Outre la création d'un Fonds de dotation, la Ville est dans une recherche active de mécénat, de partenariats financiers et de subventions.

Ainsi, la Ville souhaite solliciter toutes les subventions utiles auprès de l'Etat, la Région et le Département et, par ailleurs, elle souhaite s'engager, avec d'autres collectivités, dans un projet Européen ambitieux et novateur associant nouvelles technologies et redécouverte historique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du projet de reconstruction du Grand bassin du domaine national, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour la réalisation de ce projet d'intérêt historique et patrimonial et à signer tous les documents et appels à projet s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

PREND connaissance du projet de reconstruction du Grand bassin du domaine national, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour la réalisation de ce projet d'intérêt historique et patrimonial et à signer tous les documents et appels à projet s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune pouvelle de Saint-Germain-en-Laye